

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

Boom
des matières premières



Développement durable :
mode d'emploi



Election
à la Médecine du travail

LA FÉDÉ INFORME

Papiers SVP



Jurisprudence Favorable



Qualification
de la main d'œuvre



N°2 - JUILLET 2008 - BIMESTRIEL



édito

Réagir !



Au cours des dernières semaines, plusieurs indicateurs conjoncturels se sont mis à clignoter assez sérieusement. Le rythme de la construction semble marquer le pas en France, plus d'ailleurs que dans notre département. Il paraît mieux résister.

Mais, c'est le cas de façon flagrante dans les Travaux Publics et dans le secteur du logement touché lui aussi de plein fouet.

Les données du ministère font état d'un recul du nombre de mises en chantier de logements proche des 20% depuis le début de l'année.

Même si la crise des "subprimes" induit des tensions, même si la période des élections est traditionnellement un frein à l'activité, ces 2 facteurs ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer l'importance d'un tel recul.

Nous devons donc nous montrer très vigilants sur les évolutions du marché qui se trouve aussi confronté à la pénurie mondiale des matières premières et à celle plus locale, de disponibilité de foncier constructible.

Pour ce qui la concerne, la Fédération se doit donc de donner une nouvelle orientation à son action.

Sans délaisser le domaine de l'emploi et du recrutement qui, bien légitimement, nous a fortement mobilisé au cours des derniers mois, nous allons accentuer notre pression en faveur de la défense du marché et de l'activité.

Nos actions en la matière ne se sont jamais relâchées. Mais je pense que nous devons les intensifier et même les faire passer au rang des priorités.

C'est ce qu'avec le Bureau, nous venons de décider. ■

René Nostriano
Président de la Fédération

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

- p 2-3
- La parole à Colin Miège
 - Agenda

La Fédé agit

- p 4-5
- Assez de charges !
 - Boom des matières premières
 - Soutien Campus
 - Développement durable
 - Aubagne récompensée !

La Fédé informe

- p 6-7
- Papiers SVP
 - Grands déplacements
 - Jurisprudence favorable
 - Qualification de la main d'œuvre
 - Aide à l'embauche
 - Bailleurs sociaux avec nous

Détente

- p 7-8
- Le Saviez-vous ?
 - Sudoku
 - Mot caché
 - Résultats Sudoku du mois de mai

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône : 344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture du numéro : Olivier BIZOT - Sauveur CAVATAIO • Rédaction : Joëlle ARNALDI - Sophie CREMIEUX - Christophe DO - Ariane DUPUCH - Philippe GRIMALDI - Patrick MINDONNET - Candice SIMON - Annie ZEVACO • Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Fotolia - Fédération du BTP 13 - FFB
Tirage : 2750 exemplaires - Imprimé sur papier ecolabellisé

ITER quels marchés pour demain ?

Les entreprises intéressées peuvent consulter les appels d'offres et se faire répertorier sur le site www.iterentreprises.com

Pour connaître les offres d'emplois liées au projet Iter, consultez le site :

www.anpe.fr/region/paca/iter/

Pour connaître la procédure et les postes ouverts par l'organisation internationale, consultez le site <http://www.iter.org>



la parole à...

Colin Miège

Directeur de la mission ITER auprès du préfet de la Région PACA

Le projet ITER, dont on a beaucoup parlé depuis 2005, commence à se concrétiser dans notre Région, sous la forme d'infrastructures de base et d'accompagnement. Cette première phase de réalisation, précédée d'intenses travaux préparatoires, a vraiment débuté au début de l'année 2008, et concerne presque exclusivement le secteur du BTP.

Il s'agit d'abord du chantier de l'itinéraire spécial d'acheminement des composant les plus lourds d'ITER, qui se déroule sur une centaine de kilomètres entre Berre l'Etang et le site de Cadarache ; il consiste notamment à élargir la voirie existante en divers endroits, à construire ou renforcer de nombreux ouvrages d'art, à enfouir divers réseaux...

De façon simultanée, les travaux d'aménagement du site proprement dit ont débuté, et consistent à aménager une plate-forme de quelques 70 hectares, ce qui nécessite le déplacement de plus de 2 millions de m³ de remblais.

Enfin, les travaux de construction de l'Ecole Internationale à Manosque vont débiter en juillet prochain, pour s'achever en 2010.

Ces différents travaux ont déjà fait l'objet de marchés de BTP pour plus de 200 millions d'€, dont la majorité a été attribuée à des entreprises régionales (60 % pour les Bouches-du-Rhône). Outre l'amélioration des infrastructures routières dont les usagers devraient bénéficier à l'issue des travaux, les retombées économiques des chantiers liés à l'accueil du projet ITER sont déjà perceptibles, et devraient s'amplifier en 2009.

En terme d'emploi, un millier de salariés auront été mobilisés d'ici la fin de l'année sur l'ensemble de ces chantiers. Pour faciliter cette mobilisation, d'importantes mesures de formation et d'insertion ont été mises en place, avec l'appui des instances du BTP.

Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans les marchés conclus avec les entreprises pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion. Des actions de professionnalisation sont également mises en place concernant les métiers de conducteurs d'engins et de maçons coffreurs et de canaliseurs : elles concerneront 200 personnes.

Ainsi, les mesures d'accompagnement du projet ITER, qui répondent à un engagement national, contribuent aussi au développement durable de la région. Leurs effets, déjà perceptibles, devraient s'amplifier dans les années à venir, sans induire pour autant de déséquilibres. ■

agenda

➡ 22 juillet

Présentation des métiers du BTP pour les jeunes et demandeurs d'emploi

➡ 23 juillet

Commission de la Délégation Territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix

➡ 04 septembre

Bureau de la FBTP 13

➡ 10 septembre

Test de validation des connaissances gaz pour Qualigaz

➡ 13 - 14 septembre

Baticup Méditerranée

➡ 24 septembre

Commission de la Délégation Territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix
Colloque du SMTP : "Grenelle de l'Environnement : péril ou opportunité ?"

➡ 26 septembre

Formation Paye destinée aux adhérents et à leur responsable financier

➡ 02 octobre

Bureau de la FBTP 13

➡ 03 octobre

Formation Paye

➡ 06 octobre

Formation Maîtrise des coûts de chantier destinée aux adhérents et à leurs collaborateurs

Formation Paye destinée aux adhérents et à leur responsable financier

➡ 10 octobre

Les Coulisses du Bâtiment

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

Administration Vous n'êtes pas d'accord

A la suite d'un contrôle fiscal, et en cas de désaccord avec l'Administration, il est souvent possible de formuler une demande de rectification devant la Commission Départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires ou devant la Commission Départementale de Conciliation. Adhérents de la Fédération du BTP 13, si vous êtes dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher de *Philippe Meiffren* - 04 91 23 26 40 ■

URSSAF

Attestations ... du changement et du bon !

Le Conseil d'Administration de l'URSSAF 13 vient de décider que le nombre de salariés des entreprises pourrait figurer sur les attestations, sous certaines conditions. Ce serait une réelle avancée pour la lutte contre le travail clandestin. Il va falloir attendre maintenant l'application pratique. Nous vous tiendrons au courant. ■

Une longueur d'avance

La charte entreprise générale/entreprise partenaire sous-traitante est à retrouver dans *Bâtiment Actualité n°11 du 10 juin 2008 page 5*. Dans cette action la FBTP 13 a là encore une longueur d'avance, 4 ans plus précisément puisque cette charte a été signée le 1^{er} juillet 2004 entre la FBTP 13 et EGF PACA. Marche à suivre : téléchargez cette charte sur www.btp13.com partie ADHERENT, dans Recherche tapez Charte, ouvrez FFB-Adhérent - BA n°11 du 10/06/2008 puis téléchargez la charte. Pour l'obtenir plastifiée contactez *Joëlle Arnaldi* au 04 91 23 26 41 ■

Remboursement TIPP

Les entreprises propriétaires de véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises, peuvent demander le remboursement d'une fraction de la TIPP. Pour en savoir plus contactez *Christophe Do* au 04 90 56 48 82. ■

LOBBY

Assez de charges !

La Fédération dénonce de la façon la plus virulente certaines dispositions du projet de loi sur la démocratie sociale et le temps de travail qui prévoit en particulier l'instauration d'une cotisation de 0,15% de la masse salariale pour financer le dialogue social

dans les PME et les TPE.

La Profession, par son action volontariste, alimente ce dialogue de façon exceptionnelle puisqu'en 7 ans ce n'est pas moins de 140 accords paritaires qui ont été signés avec les partenaires sociaux. Tous les parlementaires



du département ont été saisis et tous les adhérents de la FBTP 13 invités à faire de même pour donner encore plus de poids à cette action. ■

Quoi faire ?

Boom des matières premières

La flambée du prix des matériaux et notamment des produits pétroliers entraîne une augmentation spectaculaire des coûts de production. Les conséquences financières sont très pénalisantes pour les entreprises du secteur de la construction.

La FBTP 13 a saisi près de 200

Maîtres d'ouvrage publics et privés du département afin que les entreprises bénéficient de façon systématique de clauses de révision ou d'actualisation de prix dans les marchés de travaux.

Ce travail produit ses effets.

Plusieurs Maîtres d'Ouvrage ont réagi et se sont engagés pour

appliquer cette clause. Parmi les tous premiers citons l'AREA et l'OPHLM d'Aix-en-Pce.

Pour plus d'info, contactez *Christophe Do* au 04 90 56 48 82.

Circulaire Marché 07/2008 du 21 Mai 2008. ■



Soutien Campus

Universités Aix - Marseille au 2^{ème} tour



Le gouvernement a lancé l'opération 'Campus' qui vise à faire bénéficier dix universités, au niveau national, de financements exceptionnels (cinq milliards d'euros) afin de les hisser aux standards internationaux en matière d'immobilier, d'accueil et de visibilité pour les étudiants.

Six d'entre elles ont déjà été choisies à la mi-juin, quatre seront appelées à rejoindre le top 10 le 11 juillet prochain.

Les universités d'Aix - Marseille qui avaient été recalées au premier tour figureront-elles dans cette liste ?

C'est en tout cas ce que souhaite ardemment la Fédération du BTP 13 qui vient d'intervenir auprès de Valérie Pécresse, ministre concernée, de Jean-Paul Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et des parlementaires des circonscriptions concernées.

Toutes les forces vives du département, UPE, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, CGPME, ...font de même.

En effet, une inscription dans cette liste signifie un minimum de 500 millions d'investissements en travaux divers notamment pour les entreprises du BTP.

Une véritable manne pour nos entreprises locales concernées au premier chef.

Plus que quelques jours à attendre ... ■



Le projet de Loi de Modernisation des Entreprises prévoit, en outre, la possibilité de cumul d'une activité salariée ou d'une situation de retraite avec l'exercice d'activités relevant du secteur marchand sous le statut

Non au statut d'auto-entrepreneur !

d' "auto-entrepreneur". La Fédération du BTP 13 dénonce la concurrence déloyale qui résultera de l'activité de ces "entrepreneurs" amateurs dépourvus de qualifications et d'assurances professionnelles. Elle s'inquiète également des effets néfastes, pour la protection des consommateurs, de l'intervention de personnes non formées aux règles de l'art et aux obligations en matière de sécurité qui régissent l'activité du Bâtiment.

Sans occulter l'accroissement du travail clandestin, puisque les contrôles seront quasi impossibles à faire.

René Nostriano, Président de la FBTP 13, vient d'écrire à tous les parlementaires du département en leur demandant de prendre en compte les observations de la Profession au cours de l'examen de ce projet de loi. L'ensemble de la presse a également été informé de notre position et de notre action. ■



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable, mode d'emploi

Le réchauffement climatique n'est plus une hypothèse mais une certitude, la responsabilité des activités humaines, de la même manière, n'est plus à démontrer dans ce bouleversement écologique lourd de conséquences environnementales, économiques et sociales. Le secteur de la construction est

pointé du doigt car à l'origine de la moitié de la consommation d'énergie et du quart des émissions de gaz à effet de serre. Autant dire que nous devons changer de régime pour qu'à l'horizon 2020 toutes les constructions neuves soient à énergie positive et que la consommation énergétique des

bâtiments existants soit ramenée de 240 à 150 kwh d'énergie primaire par m² et par an. Afin d'aider les PME du BTP à s'engager dans ce virage du développement durable, la FBTP 13 entreprend des actions pour informer, former et qualifier ses adhérents. **AZ** ■

Informer



En liaison avec la Fédération régionale des TP s'est déroulée le 27 mai dernier une réunion d'information sur la Route Durable à Marseille en présence de Maîtres d'Ouvrage, de la DDTEFP et de l'OPPBT. Le même jour, cette fois ci en collaboration avec la CCIMP, sur le thème des conséquences du Grenelle de l'environnement, un atelier de travail BTP "planchait" sur le défi offert aux entreprises en matière de construction durable.

Le 24 septembre prochain, le Syndicat de la Maçonnerie et des TP, membre de la FBTP13, organisera un colloque "Grenelle de l'Environnement : péril ou opportunité ? Les chantiers au pied du mur" au cours duquel il ana-

lysera les impacts sur la construction de cette nouvelle donne "développement durable" et présentera les propositions de la profession pour accompagner les adhérents dans leurs démarches. Contact : Annie Zevaco 04 91 23 26 43

zevacoa@d13.ffbatiment.fr ■

Former

Les propositions sont nombreuses. Depuis janvier 2008, des formations aux économies d'énergie appelées FEEbat ont été mises en place par la profession et sont proposées régulièrement à tous nos adhérents.

- **Module 1** : Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments.
- **Module 2** : Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique.

De la même manière, l'on peut se former afin d'obtenir les appellations QUALISOL, QUALIPV, QUALIBOIS indispensables pour justifier de ses compétences au-

près de ses clients.

Toutes ces formations seront programmées à nouveau dès septembre 2008.

Contact : Fabrice Cluzel - FRB - 04 96 20 32 03

cluzelf@paca.ffbatiment.fr ■

Qualifier

Afin de permettre d'identifier les entreprises ayant capacité à effectuer des travaux d'amélioration énergétique QUALIBAT, appuyée par la FFB, a mis en place :

- Une mention économie d'énergie délivrée aux entreprises qui justifieront du suivi par 10% de leur personnel des formations FFEbat citées plus haut
- Une certification "rénovation énergétique" pour la rénovation énergétique des maisons individuelles et des logements à chauffage individuel d'immeubles collectifs.

Contact : QUALIBAT au 04 91 71 90 89 ■



Election, à la Medecine du Travail



Le 27 juin Serge Leveque a été élu à la présidence de l'Association des Services de Santé au Travail du BTP des Bouches-du-Rhône. Homme d'engagement, il est aussi administrateur de la Caisse des Congés Payés du Bâtiment 13 et 84, membre du Bureau de la FBTP 13 et membre du Bureau de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13. ■

Bienvenu dans le réseau !

Daniel Dugourd, Délégué Territorial de la Fédération du BTP du pays salonnais, a accueilli les nouveaux adhérents de la FBTP 13. Cet accueil s'est organisé avec tous les partenaires de la Profession (SMABTP, OPPBT, Services de santé au travail, BTP BANQUE, AREF, FAFSAB, PROBT, GEIQ 13 ...). Objectif : mettre en avant toutes les potentialités de l'appartenance au réseau "Fédération". ■



Salon avec Marseille

Elus locaux, acteurs de l'économie du Pays salonnais se mobilisent pour soutenir la candidature de Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. Les enjeux économiques sont considérables notamment pour la Profession. ■

Patrimoine bâti vivant ! Aubagne récompensée



Le concours national "Les rubans du Patrimoine" (organisé par la FFB, l'Association des Maires de France, Dexia Crédit Local et la Fondation du Patrimoine) récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie par la restauration et l'amélioration du patrimoine bâti.

En désignant pour cette 14^{ème} édition la commune d'Aubagne pour son projet de rénovation et

de requalification de la chapelle des pénitents noirs, le jury a tenu à souligner son effort d'investissement, son ambition pour la mise en valeur de son patrimoine historique et culturel ainsi que la qualité des travaux réalisés par les artisans et entreprises issus de plusieurs corps de métiers du bâtiment. Cette action permettra, si besoin en était, de donner un formidable coup d'accélérateur à l'activité économique et

sociale de cette commune.

A la rentrée prochaine, René Nostriano remettra le Prix départemental à la commune d'Aubagne.

Dès à présent, nous adressons toutes nos félicitations à toute l'équipe municipale et aux entreprises de la Profession sans lesquelles rien n'aurait été possible. **JA** ■

100 millions

C'est le montant des travaux que représente le grand arrête de TOTAL LA MEDE. Ils seront à réaliser en 8 semaines dès septembre, un vrai défi !

G. Fauque, de la Direction de la Société pétrolière – invité de M.T. Aubrieux-Gontero, Délégué Territoriale du Secteur de Martigues – a présenté le détail de ce programme aux membres de la Délégation Territoriale. Pour en savoir plus contactez Christophe Do au 04 90 56 48 82. ■



Papiers s'il vous plaît !

Régularisation des sans-papiers, quelques clés de décryptage



On peut donc être un sans-papier, sans être un clandestin.

On peut également être un sans-papier, sans papier du tout, mais malgré tout avoir un emploi, un salaire et payer des impôts.

On peut être un sans-papier avec des papiers, mais faux, tellement bien imités qu'ils abusent l'employeur.

On peut également être un sans-papier avec des faux papiers très mal imités et qui n'abusent personne, même pas un employeur qui ferait semblant de ne pas avoir vu que ces vrais faux-papiers étaient des faux vrais-papiers.

En tout état de cause, il appartient à l'entreprise de vérifier obligatoirement la validité des titres de travail des travailleurs

étrangers qu'elle a l'intention d'employer. Cette demande doit être adressée au Préfet du département du lieu d'embauche, exclusivement en RAR ou courrier électronique avec copie recto-verso du titre et au moins 2 jours ouvrables avant la date prévue d'embauche.

Contact *Philippe Grimaldi* 04 42 23 52 19. *Circulaire Social 2008/23 du 01 avril 2008.* ■

Feuille de route Grands déplacements

Puisqu'ils prennent la route pourquoi ne pas leur remettre une feuille ...de route.

Dès que les chantiers sont éloignés du siège social de l'entreprise de plus de 50 km, l'entreprise peut au choix du chef d'entreprise, mettre ses salariés en situation de « grand déplacement ».

Il le doit en tout état de cause, s'il estime que les allers-retours imposés à ses salariés peuvent générer des fatigues susceptibles d'entraîner des accidents. Même si rien ne l'impose, il est vive-

ment conseillé au chef d'entreprise de rédiger et de remettre à ses salariés envoyés en grands déplacements, une feuille de mission cosignée. Elle indiquera, a minima, le lieu du chantier, sa durée approximative, les modalités de prise en charge des frais engagés par le salarié (par exemple : 2 repas, 1 petit déjeuner, 1 couchage) pour chaque jour de déplacement, payés directement à un hôtel restaurant ou versés en indemnité de grand déplacement au salarié, le mode de transport, l'organisation des



jours de travail, les retours de fin de semaine ou de détente ...etc. Une fiche de mission de ce type, claire et suffisamment détaillée peut être parfaitement utile dans les relations avec le compagnon et dans les contacts avec un contrôleur URSSAF. Contact *Philippe Grimaldi* 04 42 23 52 19 ■



Exiger la Garantie de Paiement !

L'article 1799-1 du code civil et le décret 99-658 du 30/07/99 instaurent une garantie de paiement destinée aux entrepreneurs.

Oui, mais quand ?

Le client qui conclut un marché de travaux privé doit garantir à l'entreprise le paiement des sommes dues au titre du marché lorsque :

- le marché est passé pour des besoins professionnels,
- le prix convenu au titre du marché est supérieur à 12 000 € HT

Jurisprudence

73 décisions favorables aux entrepreneurs



(déduction faite des arrhes et des acomptes versés).

D'accord, mais comment ?

Cette garantie prend la forme :

- d'un cautionnement bancaire pour le montant des travaux

ou

- d'un versement d'un prêt spécifique pris pour financer les travaux (le crédit devra être versé directement à l'entrepreneur par la banque sur ordre du maître de l'ouvrage)

ou

- d'une autre garantie si elle est déjà stipulée dans le marché (hypothèque, consignation...)

Et si le maître de l'ouvrage ne fournit pas la garantie de paiement ?

Si aucune garantie n'est fournie à l'entrepreneur, il peut suspendre l'exécution du contrat après mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de quinze jours.

Que dit la jurisprudence ?

73 décisions de justice sont favorables aux entrepreneurs.

La garantie de paiement est une obligation légale. Les entrepreneurs doivent la demander aux maîtres d'ouvrage concernés. CD ■

Etranger

travailleurs étrangers - travailler à l'étranger

En octobre 2008, 2 réunions d'information sont prévues sur ces sujets, animées par nos spécialistes, documentées par les avocats, appuyées par la présence des représentants de la DDTEFP ainsi que par le service des étrangers de la Préfecture. Très bientôt, les dates et le déroulé précis des thèmes seront communiqués. ■



Sang neuf

Une nouvelle Promotion ESJDB PACA 8 a débuté le 21 avril à Manosque.

Félicitations aux Entreprises des Bouches du Rhône qui investissent sur ces futurs dirigeants d'entreprises : Compagnons de Castellane, Hamlet, Picca, Tebat, et Temics. ■



La carte judiciaire entre en application

A compter du 1^{er} janvier 2009 (selon le décret du JO du 18 06 08) le Tribunal de commerce de Tarascon se trouvera renforcé passant de 12 juges à 20 juges répartis en 3 chambres. En revanche le TC d'Arles disparaît malgré le mécontentement des entreprises de BTP du Pays d'Arles. Reste à savoir comment se fera la nomination des 8 juges complémentaires et l'organisation pratique au niveau du greffe notamment. ■



Qualification de la main d'œuvre

Tous les métiers sont concernés : Maçon VRD - Maçon Coffreur Bancheur - Menuisier Bois - Agenceur - Carreleur - Plaquiste - Peintre Bâtiment - Charpentier... Afin de répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée, la FBTP 13 vient de demander au Conseil Général des Bouches-du-Rhône et au Conseil Régional PACA la prise en charge des formations pour les métiers cités ci-

dessus. Elles seront assorties d'un volet sécurité. L'objectif est de prendre en compte le savoir être et savoir faire des candidats et qu'à l'issue de la formation ils puissent être employés directement ou se voir offrir un contrat de professionnalisation (via vos entreprises, la Fédération Compagnonnique ou le GEIQ BTP 13). Ces formations s'adresseront en

priorité aux bénéficiaires du RMI, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes en recherche d'emploi. Seul pré requis : la MOTIVATION. Mise en œuvre dès le mois d'octobre 2008 par l'intermédiaire de la Fédération Compagnonnique. Pour en savoir plus contactez *Sophie Crémieux* 04 91 23 26 28 ■

Aide à l'embauche CSA / RSA

Le Contrat de Solidarité Active est une nouvelle aide dont vous pouvez bénéficier mais de quoi s'agit-il exactement ? Vous pouvez embaucher un bénéficiaire du Rmi en temps partiel, valider ses compétences durant 6 mois et décider de l'embaucher en transformant son

temps partiel en CDI sur la base de 35h hebdomadaires. Alors vous bénéficierez des aides associées au CSA.
- Aide financières : à hauteur de 640.86 €/mois + exonération de charges "Fillon"
- Suivi du candidat : pendant 3 mois, un référent RSA suivra le

candidat afin de faciliter son intégration en entreprise et gérer les problématiques de la vie quotidienne. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec *Sophie Crémieux* au 04 91 23 26 28 ou cremieux@d13.ffbatiment.fr ■

Lutte contre vols & blocages des chantiers Avec nous : les bailleurs sociaux

Dans le cadre de son action de lutte contre les vols et blocages de chantiers la Fédération a un partenaire de choix parmi les maîtres d'ouvrage : l'ARHLM (Association Régionale HLM PACA - Corse). Associée au travail mené par la FBTP 13 et la Préfecture

des Bouches-du-Rhône depuis 2004, celle-ci s'engage plus concrètement encore en suivant les formations interdépartementales qui seront à nouveau organisées dès la rentrée par la Fédération à destination des référents sécurité des entreprises. Ces formations,

qui réunissent Justice, Police, Gendarmerie, ont pour objectif de mettre en œuvre des procédures partagées et de permettre à tous de gagner en efficacité. Les Maîtres d'ouvrage privés et publics restent à convaincre ... nous y travaillons. **AD** ■

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire ...

Parmi les 25 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis début mai 2008 :

- Circulaire Marchés 2008/07 sur l'augmentation du prix de l'acier et des matières premières
- Circulaire Social 2008/33 sur la grille des salaires des ouvriers du bâtiment
- Circulaire Social 2008/35 et 36 sur les élections prud'homales
- Circulaire Social 2008/38 sur les obligations de l'employeur en cas de fortes chaleurs
- Circulaire Social 2008/39 sur l'obligation d'avoir dans tout véhicule un gilet et un triangle de sécurité
- Circulaire Social 2008/41 sur la liste des documents qui doivent être affichés dans l'entreprise

Et dans les 5 derniers numéros de **Bâtiment Actualité** alors ? Bâtiment Actualité n° 11 du 10 juin 2008 - Le paiement des travaux supplémentaires : marché à prix global et forfaitaire



Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents rubrique Circulaires

Détente

Le saviez-vous ?

Jusqu'au XIII^e siècle, le mot canard ne désignait pas l'animal mais était un surnom péjoratif que l'on donnait aux individus trop bavards pour se moquer d'eux. L'animal lui portait le nom d'"âne" issu du latin "anas".

Sudoku

niveau **FACILE**

4								8
		8		3				1 7
	1		2		6			
7	4	3			5			1
					9			
9	8	6			1			2
	2		5	8				
		1		9			3	5
6								4

niveau **MOYEN**

	8	2					9	6
			5		1			
6				9				4
		9		1		4		
3	6						5	2
			4	3				
		3	6		7	2		
8								7
	4						9	

niveau **DIFFICILE**

			7	8	5			
8					6	2		
		9					4	
			6				3	1
		3	8					5
	9	8		1	3			2
	4		9	5		6		
9		5	2					
	8							2

> Solutions à retrouver dans le numéro de septembre 2008.

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "démocratie".

Vous l'avez trouvé ? Appelez la Fédération du BTPI3 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.

REGATE Marseille



13 ET 14
SEPTEMBRE
2008



www.baticup-med.fr



L'évènement nautique du BTP, vous y serez ?

Venez rejoindre les 500 passionnés du BTP et de la mer pour vivre 2 jours de régates et de fête dans la superbe rade de Marseille. Organisée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône pour tous les acteurs de la construction, la Baticup Méditerranée se déroulera les 13 et 14 septembre prochains.

www.baticup-med.fr

Contact : 04 91 23 26 43

Résultats Sudoku du mois de mai

niveau **FACILE**

8	1	3	2	5	7	9	4	6
9	6	5	4	3	1	8	2	7
7	4	2	8	6	9	1	3	5
4	2	7	6	1	8	3	5	9
3	9	6	5	7	2	4	8	1
1	5	8	9	4	3	7	6	2
5	7	1	3	8	6	2	9	4
6	3	9	7	2	4	5	1	8
2	8	4	1	9	5	6	7	3

niveau **MOYEN**

2	4	8	7	6	9	3	1	5
5	9	7	1	8	3	6	4	2
3	1	6	2	5	4	8	9	7
6	3	1	5	4	2	7	8	9
7	5	2	6	9	8	1	3	4
4	8	9	3	1	7	5	2	6
1	6	4	8	2	5	9	7	3
9	7	5	4	3	1	2	6	8
8	2	3	9	7	6	4	5	1

niveau **DIFFICILE**

7	2	5	9	1	3	4	8	6
8	3	9	6	2	4	1	5	7
4	1	6	5	7	8	3	2	9
5	4	7	2	6	1	8	9	3
9	8	3	7	4	5	6	1	2
2	6	1	8	3	9	5	7	4
3	9	4	1	5	7	2	6	8
6	5	8	3	9	2	7	4	1
1	7	2	4	8	6	9	3	5